

## **D'abord, faire la vérité**

**Date** : 3 juin 2019

Je m'étais jusqu'à présent bien gardé de m'exprimer sur les démêlés judiciaires de Mustapha Laabid, député de la première circonscription d'Ille-et-Vilaine, du fait que - comme beaucoup d'entre nous - je ne mésestime pas le principe de la présomption d'innocence.

Mais au moment où j'observe qu'à l'issue de l'audience du tribunal correctionnel qui s'est tenue ce jour pour abus de confiance, le Procureur de la République a requis à son encontre six mois de prison avec sursis et 5 à 10 ans d'inéligibilité selon les sources, il me semble qu'il n'est pas interdit de formuler 2 questions :

- Que penser des compétences d'un député qui reconnaît lui-même être l'auteur de « *négligences* », de « *cafouillages* », dont l'avocat estime qu'il n'a « *peut-être pas été très rigoureux sur le plan de la gestion* » et qui se déclare spontanément « *le pire des communicants* » ?
  
- Que penser de la présence de Florian Bachelier (député d'Ille-et-Vilaine et premier questeur de l'assemblée Nationale), accompagné de Carole Gandon (référente départementale, porte-parole du parti présidentiel et candidate aux prochaines élections municipales), si ce n'est qu'elle révèle une regrettable tentative d'influencer le cours de la justice ?

## CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

---



Le jugement, qui a été mis en délibéré, sera rendu le 6 août prochain.

Pour aller plus loin: [liens vers mes contributions concernant Mostapha Laabid](#)